

Hendaye/Txingudi

Ce chantier qui fait tousser les riverains du port

TRAVAUX

Le sablage en cours de la coque d'un bateau sur la zone technique du port est une pratique qui n'est pas autorisée à l'air libre

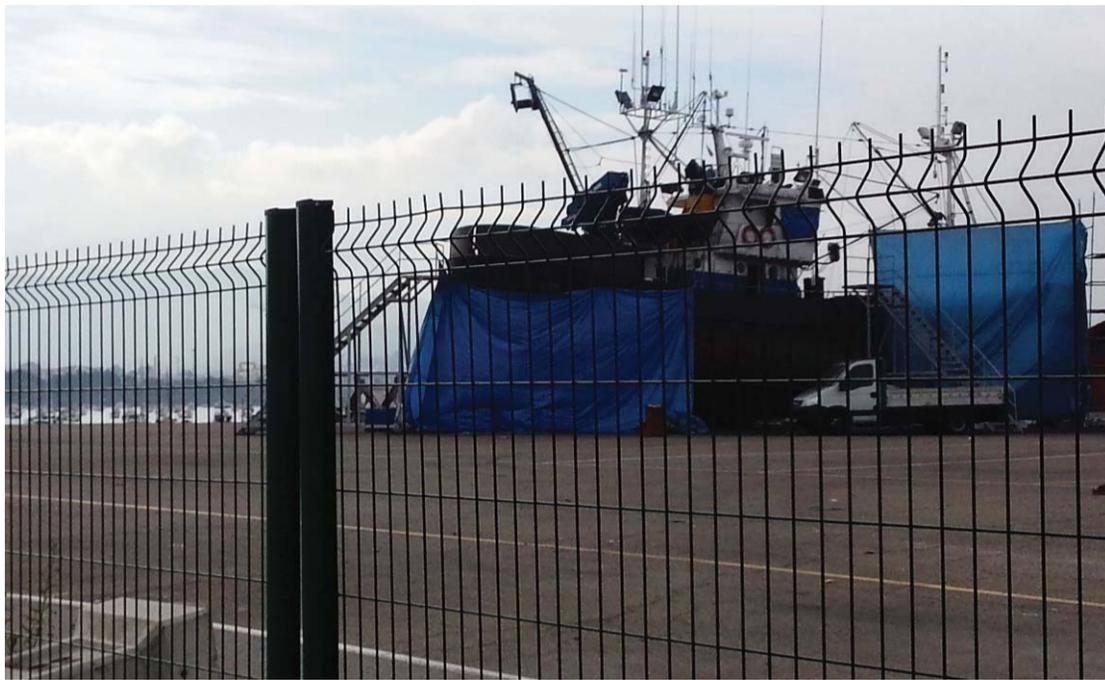
FABIEN JANS
f.jans@sudouest.fr

« Voilà ce que ça donne. » Un doigt passe sur la carrosserie blanche d'une voiture, de ce geste machinal pour chasser la poussière sur les meubles. Et la phalange de ressortir totalement noire.

Selon ce riverain de la zone technique du port de plaisance d'Hendaye, la saleté a pour origine les travaux en cours à quelques mètres de là. Comme régulièrement, un bateau a récemment été placé sur cales afin de subir un rafraîchissement de la coque et du pont. De grandes bâches l'entourent en partie, tentant vainement de contenir les conséquences du décapage. Un décalaminage qui vise à faire sauter la couche d'antifouling, avant de réappliquer cette peinture contenant des biocides destinées à empêcher les organismes aquatiques de se fixer sur la coque des navires.

Pratique interdite

Le problème réside dans le fait que l'opération en cours se déroule à l'air libre : « C'est interdit, en France comme en Espagne », assène l'entrepreneur qui travaille sur la zone.



Des bâches ont été installées autour du bateau. Un dispositif insuffisant. PHOTO F. J.

En l'occurrence, le décret n° 69-558 du 6 juin 1969 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de protection des travailleurs applicables aux travaux de décapage, de dépolissage ou de dessablage au jet, spécifie que ces opérations, « sauf impossibilité technique, doivent être effectuées soit en appareil clos dont l'étanchéité doit être maintenue, soit en cabine ».

Les conséquences sur les voitures stationnées alentours sont visibles. À tel point que, selon ce riverain, un carrossier d'Irun a pris pour habitude de s'occuper des véhicules endommagés, « l'assurance de l'entreprise effectuant les travaux prenant en charge l'indemnisation. Mais cela ne reste que du matériel. Pour nous, il s'agit surtout d'un souci de

santé publique car nous imaginons bien que ces particules qui flottent dans l'air n'ont rien de vertueux. » Il serait injurieux d'affirmer que les pouvoirs publics n'ont pas conscience du problème. En première ligne, le responsable de la zone technique du port, Claude Barrenechea, fait amende honorable.

« J'entends les plaintes, d'autant plus facilement que nous travaillons sur la zone et que nous subissons les mêmes désagréments. Nous demandons le maximum aux entreprises pour rendre leurs chantiers étanches, mais ce n'est jamais totalement satisfaisant. » Le responsable signale néanmoins que sur une cinquantaine de bateaux sortis de l'eau en 2016 pour des travaux d'entretien, il ne s'agit actuellement que du deuxième pour

lequel cette technique du sablage est utilisée : « De manière générale, depuis que je suis arrivé sur ce port, cette proportion reste la même chaque année. »

Deux postes étanches

Ce qui n'empêche pas, le temps de ces travaux, les particules de s'envoler. C'est pourquoi les élus ont pris le problème en main, le schéma directeur d'aménagement du port, élaboré sous l'égide du Conseil départemental, faisant état des besoins d'équipement en la matière : « Il y est question de l'installation de deux postes étanches spécialement conçus pour ce type d'opération », assure Claude Barrenechea.

Le temps politique n'étant pas toujours celui du quotidien, il faudra, au mieux, s'armer de patience.



LE PIÉTON

Sait bien qu'il est tatillon. Mais il tient à rappeler que le marquage au sol n'est pas une décoration. Ainsi, au croisement de l'avenue d'Espagne et de la rue de Béhobie, il a pu observer à plusieurs reprises des véhicules mordant allègrement sur le giratoire, matérialisé par des pavés. Ces derniers ne semblent pas assez incitatifs pour les chauffeurs qui font totalement fi de l'équipement et coupent allègrement le virage. Que ces derniers ne viennent pas se plaindre lorsqu'ils seront victimes, ici, d'un froissement de tôle.

AGENDA

AUJOURD'HUI

Médiathèque. De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, 4, rue Jaizquibel. Tél. 05 59 48 00 77, www.mediathèque.hendaye.com.

Adil. Permanence à la mairie, de 14 h à 17 h.

Arit. Toxicomanies, de 16 h 30 à 18 h 30, au BIJ, 15, rue du Port.

Assistante sociale. De 13 h à 16 h, au Centre communal d'action social (CCAS), sur rendez-vous.

Service emploi jeunes. Permanence pour les 16-25 ans, Centre d'accueil de l'autoport. Tél. 05 59 20 56 63 ou 05 59 20 78 40.

Akelarre. Danses basques, adultes (débutants) de 20 h à 20 h 30, adultes confirmés de 20 h 30 à 22 h, groupe scolaire Ville.

Le numéro vert de la mairie. Pour signaler de petits soucis tels qu'une haie qui déborde sur la voie publique, un arbre mal élagué gênant le domaine public, un lampadaire qui n'éclaire plus... Tél. 0 800 864 700.

Bureau information jeunesse. BIJ. De 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30, 15, rue du Port. Tél. 05 59 20 41 41 (Fermé entre Noël et jour de l'an).

Mendi Zolan. Espace culturel, de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h, du mardi au samedi, boulevard de la Mer (Sokoburu). Tél. 05 59 48 30 49.

UTILE

AGENCE « SUD OUEST »
28, boulevard Victor-Hugo,
64 500 Saint-Jean-de-Luz.

Rédaction-publicité. Tél. 05 40 39 70 95. Mail : hendaye@sudouest.fr
Ouvert du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

L'agglomération s'engage pour la ressourcerie

ÉCONOMIE La collectivité subventionne l'étude de faisabilité pour ce projet structurant pour le développement d'une économie sociale et solidaire

La démarche hendayaise en faveur du développement du secteur de l'économie sociale et solidaire trouve un nouvel écho favorable. Essentiellement grâce au volet consistant à la création d'une recyclerie ressourcerie, créant les conditions pour revaloriser localement les ressources matérielles et humaines tout en redynamisant le territoire.

Jeudi dernier, l'agglomération Sud Pays basque a voté l'octroi d'une subvention de 12 400 euros afin de financer la moitié de l'étude de faisabilité nécessaire au lancement d'un projet qui intéresse au-delà de ses frontières, puisque « le syndicat Bil Ta Garbi se montre très intéressé par

la démarche », signale Iker Elizalde, conseiller communautaire et adjoint au maire d'Hendaye en charge de l'économie.

Après le diagnostic et l'étude d'opportunité menés par la structure d'insertion Recycl'Arte, cette nouvelle étape marque l'entrée du projet dans sa phase pré-opérationnelle.

Un symbole

Elle pourrait déboucher sur la naissance d'un service de proximité et la création d'emplois locaux. Cette ressourcerie s'imposerait également comme le symbole de la volonté hendayaise d'apporter « des



Recycl'Arte porte le projet de ressourcerie. PHOTO ARCHIVES F. J.

réponses collectives aux enjeux sociaux et économiques rencontrés sur les territoires ».

Globalement, l'agglomération Sud Pays basque souhaite accompagner cette stratégie de développement économique en établissant

une convention de partenariat établissant les conditions d'un accompagnement financier et matériel. « Un comité de pilotage pourra utilement être créé », afin de concrétiser ce dernier.

F. J.